

## **I – TEMPS D'ÉCHANGES SUR L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT**

Ce temps est dédié à l'échange sur les dossiers en cours et l'actualité entre les séances.

## **II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **II.1 Approbation des procès-verbaux des séances des 09 mars et 20 mai 2026**

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes.

### **II.2 Charte de gouvernance**

La charte a pour objet de définir les principes de gouvernance entre les élus et les services du syndicat mixte Cyclad. Elle vise à garantir la clarté des responsabilités, la transparence des décisions et l'efficacité de l'action publique au service des habitants.

*La charte est jointe à la présente convocation.*

## **III – COMMANDE PUBLIQUE**

### **III.1 Valorisation de l'énergie fatale issue de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Paillé / Autorisation de signature**

Monsieur le Président demandera au Comité syndical l'autorisation, après présentation des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), de lui permettre de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de solutions permettant une valorisation énergétique complémentaire visant à l'atteinte du seuil de 65% de valorisation de l'énergie fatale. L'atteinte de ce seuil permet l'obtention d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduite qui s'applique sur le tonnage de déchets traités par l'installation.

### **III.2 Convention Transfert des gravats des déchetteries de la Communauté de Communes Ile de Ré sur le site de ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / Autorisation de signature**

Dans le cadre de sa compétence « traitement », le syndicat a relancé le marché relatif à l'évacuation des déchets issus des déchetteries. Ce dernier débute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximum de 6 ans.

Pour le traitement des gravats, les sites de Plassay et de Saint Jean d'Angély appartenant au titulaire retenu, SEC-TP, peuvent donc accueillir les déchets de l'ensemble du territoire Cyclad.

A la demande de la Communauté de Communes Ile de Ré, il a été intégré au marché de transport des déchetteries la possibilité de recourir à un site de transfert plus proche pour le dépôt des gravats. Toutefois, les coûts liés à cette option ne sont pas inclus dans les cotisations annuelles relatives à la compétence traitement.

Monsieur le Président demandera donc à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

*Le projet de convention est joint à la présente convocation.*



### **III.3 Marché de fournitures courantes / Appel d'offres ouvert / Achat d'un camion équipé d'une benne à chargement latéral pour la collecte des bornes gros volume / Lancement de la consultation / Autorisation de signature**

Dans la continuité du déploiement des bornes gros volume sur Vals de Saintonge Communauté, Monsieur le Président fera part des besoins identifiés et du montant prévisionnel pour l'achat d'un camion.

Monsieur le Président informera l'assemblée du choix de la procédure retenue et demandera l'autorisation de signer ce marché avec le(s) candidat(s) désigné(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

Le montant prévisionnel de ce marché est de 310 000,00 € HT.

### **III.4 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des déchets ménagers, recyclables et biodéchets sur le territoire sud-ouest – S21PF015 / Titulaire BRANGEON ENVIRONNEMENT SASU / Avenant n°3**

### **III.5 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte des déchets ménagers sur le territoire nord – S22PF016 / Titulaire BRANGEON ENVIRONNEMENT SASU / Avenant n°1**

### **III.6 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des matériaux en points d'apport volontaire – S22PF019 / Lot n°3 : Déchets ménagers et emballages recyclables / Titulaire PAPREC SUD—OUEST / Avenant n°2**

### **III.7 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / lot n°4 : Traitement du bois – secteur est / Titulaire ECO-TRANSFORMATION SAS / Avenant n°1**

### **III.8 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / lot n°15 : Accueil, mise à disposition de contenants, chargement, transport et traitement des déchets amiantés et de fibrociments / Titulaire ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT / Avenant n°1**

### **III.9 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots 5-6-7 / Titulaire PAPREC SUD-OUEST / Avenant n°1**

### **III.10 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des matériaux en points d'apport volontaire – S25PF014 / Titulaire PAPREC SUD-OUEST / Avenant n°1**

### **III.11 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Évacuation des déchets issus des déchetteries – S25PF012 / Titulaire ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / Avenant n°2**

### **III.12 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°3 : Traitement du bois – secteur nord / Titulaire ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / Avenant n°1**

### **III.13 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°14 : Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques / Titulaire SARP SUD-OUEST – AGENCE SNATI / Avenant n°1**

### **III.14 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots n° 9 et 10 / Titulaire SAUR SAS / Avenant n°1**

### **III.15 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots n°11-12 et 13 / Titulaire SEC TP SAS / Avenant n°1**

### **III.16 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Transport des déchets vers les centres de traitement – S25 AC005 / Titulaire STGC SAS / Avenant n°1**

### **III.17 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement de l'excédent des déchets ménagers – S25AC001 / Lots 1 et 2 / Titulaire SUEZ RV SUD-OUEST / Avenant n°1**

### **III.18 Accord-cadre de fournitures courantes / Appel d'offres ouvert / Fourniture de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers – F24AC016 / Titulaire SULO France SAS / Avenant n°2**

### **III.19 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°8 : Traitement des végétaux / Titulaire VÉOLIA AGRICULTURE France / Avenant n°1**

### **III.20 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des biodéchets – secteur nord – S25AC018 / Titulaire VÉOLIA AGRICULTURE France / Avenant n°1**



### III.21 Marché global de performances / Exploitation d'un site de transit-tri-traitement des déchets – S19MGP003 / Mandataire du groupement VÉOLIA PROPRETÉ POITOU-CHARENTES / Avenant n°3

L'indice de révision des prix gazole (1870) a été supprimé, il convient donc d'établir les avenants correspondants aux marchés en cours incluant dans leur formule de révision l'indice gazole.

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de signer les différents avenants.

*Les projets d'avenants sont joints à la présente convocation.*

## IV - FINANCES

### IV.1 Amortissement de l'UVE de Paillé et des centres de valorisation / Retire et remplace

Dans le cadre des travaux de l'UVE de Paillé et de la modernisation des centres de valorisation, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président proposera à l'assemblée d'amortir ces biens et d'en fixer la durée d'amortissement.

L'assemblée délibérante a émis un avis favorable lors d'un précédent comité ; cependant il convient de modifier la durée d'amortissement de l'UVE de Paillé.

Une nouvelle délibération sera donc soumise à l'assemblée, retirant et remplaçant celle adoptée lors du Comité syndical du 16 décembre 2024.

### IV.2 Souscription d'un emprunt / Autorisation de signature

Dans le cadre du paiement de la dernière tranche de modernisation de l'UVE de Paillé, il est nécessaire de recourir à un emprunt à hauteur de 5 000 000 €. La somme globale contractée pour la rénovation de cet outil sera donc au global de 33 000 000 €.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président demandera à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer les documents relatifs à l'offre de prêt présentée.

## V- RESSOURCES HUMAINES

### V.1 Accroissement saisonnier d'activité / Modifications

L'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

## VI – POINTS D'INFORMATIONS

### VI.1 Décisions prises depuis le 09 mars 2026

Elles rendent compte des actes pris par le Président, les Vice-présidents ainsi que le Directeur général des services dans le cadre de leurs délégations respectives.

### IV.2 Marchés passés depuis le 09 mars 2026

Il s'agit de rendre compte des marchés passés en procédure adaptée c'est-à-dire en dessous des seuils légaux à savoir :

- De 40 000 € HT à 216 000 € HT pour les fournitures et services
- De 40 000 € HT à 5 404 000 € HT pour les travaux et les contrats de concession

Les dossiers peuvent être consultés au service Administration Générale durant les horaires d'ouverture (lundi / jeudi 8h30/12h30 et 13h30/17h00 ; vendredi 8h30/12h30 et 13h30/16h30) à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Cyclad – 1, rue Julia et Maurice Marcou – CS 70019 – 17700 SURGÈRES

